

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
du 19 mars 2010

Question posée par l'UNSA: Gestion du temps

Quelle est la procédure qui a été appliquée pour le traitement des demandes de rachat RTT/monétisation des CET ? Toutes les demandes ont-elles été prises en compte sur la paie de février ?

Des cas de non prise en compte de demandes nous ont été rapportés, sans que les salariés aient été informés de la non-recevabilité ou inexactitude (nombre ou nature de jours etc...) de leur demande. Pour quelles raisons les demandes n'ont pas fait l'objet d'un accusé de réception systématique ? Des personnels comptaient sur des revenus supplémentaires et ont été mis en difficulté. Est-il normal qu'ils ne soient pas informés en temps et en heure ?

Réponse :

La procédure retenue à l'occasion du traitement des demandes de rachat et/ou de monétisation de jours au titre de l'année 2009 a été identique à celle mise en œuvre en 2008.

Pour mémoire, les accords portant sur le rachat de jours RTT/DG et sur la monétisation de certains jours portés sur le CET prévoyaient que l'indemnisation des jours serait versée avec la paie de février. Pour cela, les salariés et agents devaient formuler leur demande jusqu'au 13 janvier 2010.

Comme en 2009, c'est donc dans des délais très courts que les demandes ont dû être traitées ; en conséquence aucun accusé de réception n'a été adressé aux salariés ayant établi une demande.

Toutes les demandes « 2009 » parvenues dans les délais ont été traitées, à l'exception des demandes incidentes telles que les demandes de rachat des jours RTT/DG qui n'étaient pas disponibles au 31 décembre 2009.

La question soulevée fait allusion à la situation particulière d'un salarié qui a épargné, via Tempo, l'intégralité des jours RTT/DG tout en demandant ultérieurement leur rachat.

Sa demande a donc en toute logique été rejetée. Après intervention auprès du service de la gestion du temps, ce salarié a établi une demande de monétisation qui a été traitée de façon très diligente ; les jours en cause ayant été mis en paiement dès le 28 février dernier.